

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 22 janvier 2019

Délibération n°4

Portant approbation des subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante

Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,

Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu l'avis de la commission « vie étudiante » des 14 décembre 2018 et 11 janvier 2019,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent obtenir une aide financière par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'UCP,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 8

Membres absents et non représentés : 19

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

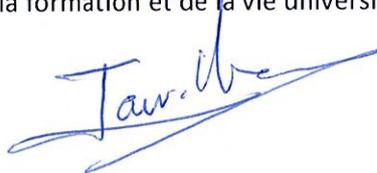
Non-participation : 0

Article 1er : approuve les subventions proposées aux associations étudiantes par la commission vie étudiante, telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2e : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 22 mars 2019
Publié le : 11 avril 2019

Annexe délibération n°4 CFVU 22.01.19 Subventions FSDIE - CVE des 14.12.18 et 11.01.19

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Dates	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte	
Révolte toi Cergy	Finale concours d'éloquence	CHENES 1	20/02/2019	2 020,71 €	1 820,00 €	1 750,00 €	69,00 €	
CMI Phénix	Voyage culturel	Pragues	Du 19 au 23 avril 2019	11 310,57 €	3 510,00 €	3 510,00 €		
Elsa	Moot Court Competition	TGI de Pontoise	01/04/2019	164,40 €	164,40 €	165,00 €		
SOLIDARITES de SC PO	Conférence Handisport & Handicap et Politiques avec Ryadh Sallem	St Germain en Laye	21/01/2019	500,00 €	250,00 €	250,00 €		
LED	Journée d'animations du campus	Les Chênes	18/04/2019	1 890,90 €	1 850,90 €	1 200,00 €	114,00 €	
ROUAGES	Forum des métiers de l'Europe	CACP	29/03/2019	1 507,94 €	714,89 €	715,00 €		
BACK TO BASICS	Sorties 2 spectacles pour les IUT TC : One mad Show + Oth & Kal	Paris	19 février 2019 15 mars 2019	1 000,00 €	400,00 €	400,00 €		
					18 394,52 €	8 710,19 €	7 990,00 €	183,00 €
					TOTAL SUR FSDIE 2019	8 173,00 €		